

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le seize du mois de décembre à dix heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au Centre des Congrès (salon Berlioz) à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 DÉC. 2022

Déposée en
Préfecture le

28 DÉC. 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Fabienne DULIEGE, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Viviane MARLE

Alexandre Mulatier-Gachet est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 26 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "TRESUMS - BÂTIMENT H"

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n°D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 22 novembre 2021 portant agrément pour la construction de 26 logements locatifs aidés au bénéfice de la S.A. d'HLM Halpades ;

Avenue des Trésums à Annecy, Halpades s'est portée acquéreur de 26 logements en vente en état futur d'achèvement, dans une opération d'ensemble comprenant 103 logements. Ces 26 logements comprendront 15 logements étudiants T1 et 11 logements locatifs sociaux (3 PLAI, 3 PLUS et 5 PLS), composés de 2 T2, 3 T3 et 6 T4. Chacun bénéficiera d'un balcon et d'un garage en sous-sol.

Par délibération du 23 mai 2022, la commune d'Annecy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 77 229 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (22 novembre 2021),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à la S.A. d'HLM Halpades une aide financière de 70 609 € correspondant à la somme de :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 23 693 €,
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 20 320 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 14 454 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS étudiant, soit 12 142 €.

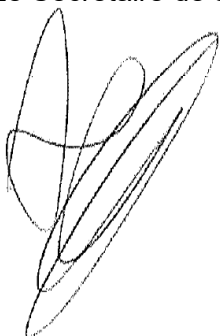
Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50%, soit 35 304 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50%, soit 35 305 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Alexandre Mulatier-Gachet

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.